

VILLE DE LEZIGNAN-CORBIERES

N° D'ORDRE....2024-05

DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020
et de l'article L.2122.22-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC LE DOMAINE SAINTE-JOHANNES

Le Maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu les articles L.2211-1 et L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020-167 du Conseil Municipal du 24 septembre 2020, portant délégation de mission du
Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'entretien des espaces verts de l'entrée de la RD6113 (ex RN113), des rues Iris et Capucines
et du Clos de l'Amandier, est confié depuis plus de 15 ans à l'Entreprise Adaptée « Domaine Sainte-
Johannes »,

Considérant que des contrats sont signés chaque année pour effectuer ces entretiens, il convient de procéder
à la signature de nouveaux contrats pour l'année 2024,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Entreprise Adaptée « Domaine Sainte-Johannes » des contrats d'entretien des espaces verts
pour les trois chantiers suivants :

- Entrée de la RD6113 (ex RN113) : 2 interventions pour un montant total de 4 640,00 €,
- Rues des Iris et Capucines : 4 interventions pour un montant total de 1 324,00 €,
- Clos de l'Amandier : 4 interventions pour un montant total de 2 592,00 €.

Article 2 :

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un
donner acte, et publiée sur le site Internet de la Commune.

Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20240123-DM-2024-05-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Publication : 25/01/2024

Le Maire, Gérard FORCADA

Lézignan-Corbières, le 23 janvier 2024

Le Maire,
Gérard FORCADA



CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en préfecture le 25/01/24
Et de la publication électronique le 25/01/24

Le Maire,
Gérard FORCADA

